



un syndicat  
au service  
des territoires

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen  
CS 32610  
56010 VANNES CEDEX

[morbihan-energies.fr](http://morbihan-energies.fr)

Tél : 02 97 62 07 50  
Fax : 02 97 63 68 14  
contact@morbihan-energies.fr

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20251107-D2025071111-DE

# Convention de financement et de réalisation Eclairage - Extension

*Entre les soussignés*

**Commune de Gourin,**

représentée par Hervé LE FUOC'H, le maire

(représentant de l'organisme dûment autorisé), agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par décision ou délibération du 07/11/2025, désigné dans ce qui suit **par le demandeur**

d'une part,

**Le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, usuellement dénommé par Morbihan Énergies**

(n° de siren : 255 601 106 00024) représenté par M. Gwenn Le Nay, son Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 02 octobre 2023, désigné ci-après par **le Syndicat**.

d'autre part,

*Il a été convenu ce qui suit :*

## **Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet, de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération précisée ci dessous réalisée sur la **Collectivité de Gourin** aux conditions techniques fixées aux articles ci-après.

**OPERATION N° : 56066C2025007**

**TYPE ET NATURE DE L'OPERATION : Eclairage - Extension**

**COLLECTIVITÉ : Gourin**

**DÉSIGNATION DE L'OPERATION : Parvis de l'église**

## **Article 2 - CONSISTANCE DE L'OPERATION**

Le Syndicat assure, dans la limite des crédits votés chaque année, au nom ~~et pour le compte de la collectivité~~, l'ensemble des attributions de maîtrise d'ouvrage définies à l'article L.2422-6 du code de la commande publique.

La consistance de l'opération est prévue sur les plans prévisionnels disponibles sur l'extranet de Morbihan Énergies - <https://extranet.morbihan-energies.fr/> muni de votre identifiant et de votre mot de passe.

Les délais nécessaires à l'organisation du chantier et à la livraison du matériel, le délai de réalisation sont fixés par le Syndicat dans le bon de commande des travaux.

En cas de création de nouveaux comptages Eclairage public (ou PRM : Point Référence Mesure), la demande de raccordement sera faite par la collectivité auprès d'ENEDIS, dès la présente convention signée ; les frais correspondants seront à régler par la collectivité en sus de la présente convention.

Afin de permettre le contrôle technique de l'ouvrage, les plans de recoulement des ouvrages seront remis au demandeur par le Syndicat après établissement du décompte général définitif et règlement du solde de l'opération.

Le transfert des ouvrages entre le Syndicat et le demandeur est matérialisé par un procès-verbal de réception des ouvrages.

À la fin du chantier, les ouvrages de génie civil ainsi que l'ensemble des installations seront remis au demandeur qui peut, le cas échéant, procéder à sa rétrocension.

## **Article 3 - FINANCEMENT DE L'OPERATION**

L'estimation prévisionnelle s'élève à 16 940.00 € HT, sur la base des actualisations à prévoir.

Ce montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

Ce financement est établi conformément au règlement financier en vigueur, décidé par le comité syndical.

La contribution du demandeur est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous :

### **Montant des travaux**

	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Montant prévisionnel des travaux (A)</b>	16 940.00 €	3 388.00 €	<b>20 328.00 €</b>

À la signature du procès-verbal de réception des ouvrages, et après paiement du montant TTC des travaux, le demandeur devient propriétaire des installations.

Il est précisé que le demandeur fera son affaire de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur. Le demandeur inscrit au budget les crédits correspondants.

### **Participation de Morbihan Énergies**

	Montant
Montant plafonné de l'opération (B)	13 110.00 €
<b>Participation de Morbihan Énergies (C = 30 % de B)</b>	<b>3 933.00 €</b>

*À titre informatif, la participation de Morbihan Énergies est à imputer au compte 13 "Subventions d'investissement".*

## **Article 4 - CONTROLE ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET FINANCIER**

La collectivité se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires. Elle pourra se faire représenter aux réunions de chantier.

Le Syndicat s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle financier par la collectivité, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **Article 5 - PENALITES**

Dans le cas où le Syndicat serait reconnu responsable dans les retards de paiement aux entreprises, il sera appliqué une pénalité égale aux intérêts moratoires payés aux entreprises concernées pour les retards précités.

## **Article 6 - CAPACITE D'ESTER EN JUSTICE**

En cas de litige avec un tiers (entreprises ou fournisseurs notamment) concernant cette opération (passation et exécution des marchés publics notamment), le Syndicat pourra agir en justice pour le compte de la collectivité jusqu'à délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

## **Article 7 - MODALITES DE REGLEMENT**

En fonction de l'avancement des travaux, le Syndicat pourra demander autant que de besoin un acompte sur les travaux réalisés.

Dès la remise des ouvrages, le Syndicat émet un titre de recette pour solde correspondant au coût TTC des travaux réalisés, ajusté après établissement du décompte général de l'opération.

Les sommes dues sont versées au :

**TITULAIRE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE VANNES**

**DOMICILIATION : BDF VANNES**

**IBAN : FR74 3000 1008 59E5 6000 0000 059**

**BIC : BDFEFRPPCCT**

La participation de Morbihan Energies sera versée par mandat administratif.

## **Article 8 - VALIDITE DE LA CONVENTION - RESILIATION**

La présente convention devient caduque :

- d'une part, en l'absence de réponse du demandeur dans un délai de 3 mois à compter de la transmission par le Syndicat, de son accord sur le programme des travaux proposé par le demandeur et de l'acceptation des conditions financières de sa réalisation,
- d'autre part, pour des travaux non commencés dans un délai de 5 mois à compter de la signature de la convention et de l'émission du bon de commande travaux délivré par le Syndicat à l'entreprise.

Dans le cas où le Syndicat ne respecte pas ses obligations contractuelles, la collectivité, après mise en demeure restée infructueuse, a droit à la résiliation de la présente convention. Cette résiliation sera prononcée après une mise en demeure restée infructueuse pendant au moins 15 jours.

Dans le cas de non obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute des parties, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre d'entre elles.

Dans les deux cas qui précèdent, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le Syndicat doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés.

*Fait à Vannes, le 14 août 2025*

Le Demandeur  
Commune de Gourin

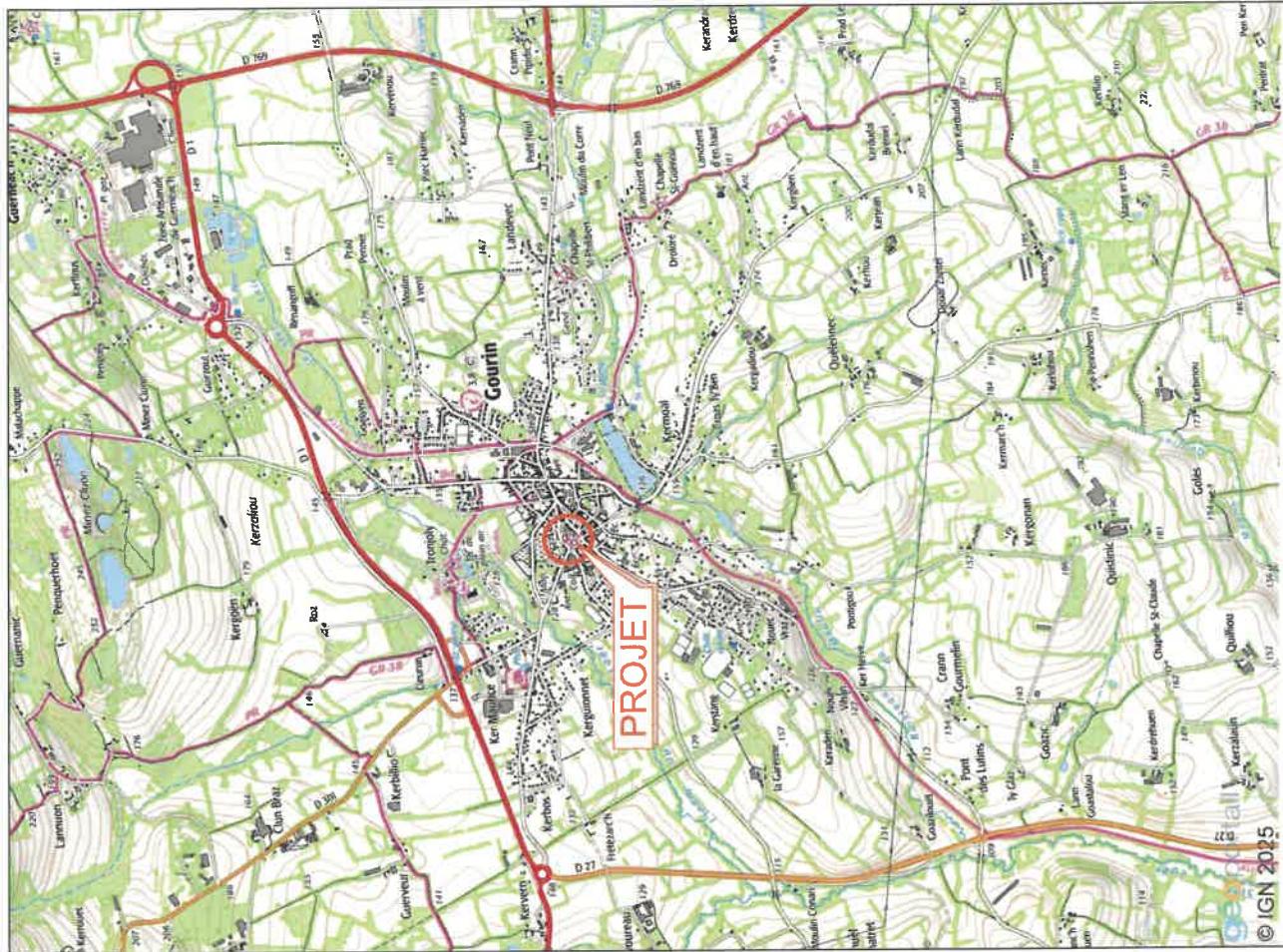


*Hervé LE FRANC.*

Le Syndicat,  
Le Président de Morbihan Energies

## PLAN DE SITUATION GEOGRAPHIQUE

Ech : 1/25000ème



MORBIHAN ENERGIES  
Commune de  
**GOURIN**



Affaire SDEM : 56066C2025007

Lot 5 : De Gourin à Pontivy

### ECLAIRAGE PUBLIC

Extension Eclairage Public  
sur Parvis de l'église

Postes HTA / BTA: 56066 P0001 BOURG

Armoire EP : 066AA

N° Plan : MO55ET15  
Etudes techniques/photométriques et matériels conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses

Interlocuteurs	Indice	demandé	Par	le	établi	Téléphone	Par	le	Fax	Par	le	vérifié
Maitre d'ouvrage		MORBIHAN ENERGIES			02 97 62 07 50				02 97 63 68 14			
Maitre d'oeuvre		MORBIHAN ENERGIES			02 97 62 07 50				02 97 63 68 14			
Bureau d'études		BOUYGUES-ES			02 78 62 67 00				02 97 81 17 87			
Entreprise travaux		BOUYGUES-ES			02 78 62 67 00				02 97 81 17 87			
Coordonnateur SPS												

Cheminement	Indice	demandé	Par	le	établi	Téléphone	Par	le	Fax	Par	le	vérifié
Avant projet												
Ende	A	MORBIHAN ENERGIES	31/03/2025		Ph. LOPES	02/07/2025						
Modification												
Accord Mairie	B	Ph. LOPES	02/07/2025									
Accord Morbihan Energies	B	Ph. LOPES	02/07/2025									
Plan d'exécution												
Récolement												

Une visite terrain sur l'emprise du futur chantier a été effectuée en date du 29/04/2025,  
l'analyse de risques été réalisée.

Catégorie	Lumière	Prise en charge	Barre	Colonne	Prise en charge	Barre	Colonne	Prise en charge	Barre	Colonne	Prise en charge	Barre
à poser	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
existant	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
à déposer	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Centre MORBIHAN

ZAC de Kerloic  
rue Jean Noël Jego  
56650 CAUDAN

Tel.: 02-78-62-67-00  
Fax : 02-97-81-17-87



## SCHEMA DE PRINCIPE EP AVANT TRAVAUX



## SCHEMA DE PRINCIPE EP APRES



## MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC

## MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 166-21660069-20251107-D2025071111-DE



- 066AAD0041 et 066AAD0042 Départ 066AA-1  
Fourniture et pose d'un ensemble composé de:  
- 1 mât AG cylindroconique **H=4m** - entraxe 200x200  
bas de porte= 1.20m  
- en Top, 1 Luminaire VASCO 540 (ROHL) 2xLU 16 LED -**19W**-350 mA-2700K- Optique S2  
équipé connecteur Zhaga  
Le Tout RAL 7016

Quantité= 2



220V 50Hz  
240V 60Hz



- 066AAD0043 Départ 066AA-1  
Fourniture et pose d'un ensemble composé de:  
- 1 mât AG cylindroconique **H=5m** - entraxe 200x200  
bas de porte= 1.20m  
- en Top, 1 Luminaire VASCO 540 (ROHL) 2xLU 16 LED -**19W**-350 mA-2700K- Optique S2  
équipé connecteur Zhaga  
Le Tout RAL 7016

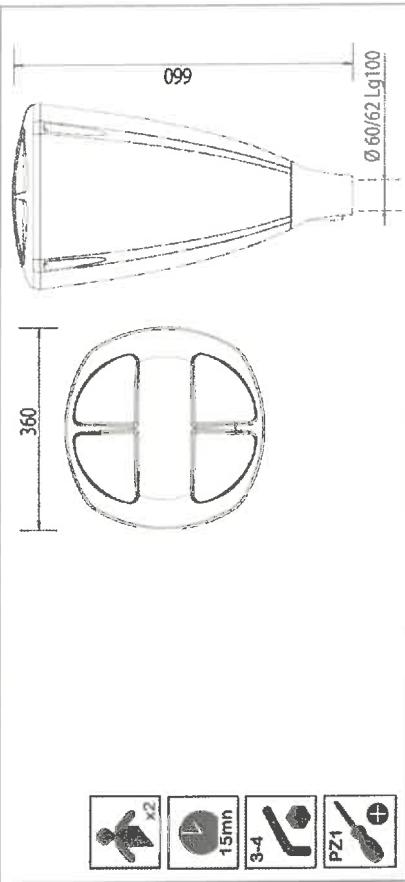
Quantité= 1



- 066AAD0044 Départ 066AA-1  
Fourniture et pose d'un ensemble composé de:  
- 1 mât AG cylindroconique **H=4m** - entraxe 200x200  
bas de porte= 1.20m  
- en Top, 1 Luminaire VASCO 540 (ROHL) 2xLU 16 LED -**37W**-700 mA-2700K- Optique F6  
équipé connecteur Zhaga  
Le Tout RAL 7016

Quantité= 1

Type	LEDs	Power (W)	SCx (m²)	Weight (kg)
L-540-LU	16	32	0.12	5.8
L-540-LJ	32	64	0.12	6.1
L-541-LU	16	32	0.12	5.9
L-541-LJ	32	64	0.12	6.2



# RAL 7016



# COUPES TYPES DES TRANCHEES ET REFET CANALISATIONS ELECTRIQUE

## ETAT DES CONDUCTEURS

REFERE PLAN	NIVEAU TENSION AERIEN	NIVEAU TENSION SOUS SOL	LONGUEURS EN METRES	LONGUEURS UNIFILAIRES	NATURES ET SECTIONS	Poids
			posées	à reprendre		$K_b$
0663.1.D/001.4 - 0663.1.U/004.1	E.P	1.00		19.00	SC10 <sup>2</sup> Cu R02V	
0663.1.A/004.1 - 0663.1.B/004.2	E.P	16.00		23.00	SC10 <sup>2</sup> Cu R02V	
0663.1.A/004.2 - 0663.1.B/004.5	E.P	24.00		31.00	SC10 <sup>2</sup> Cu R02V	
0663.1.B/004.8 - 0663.1.B/004.4	E.P	22.00		29.00	SC10 <sup>2</sup> Cu R02V	

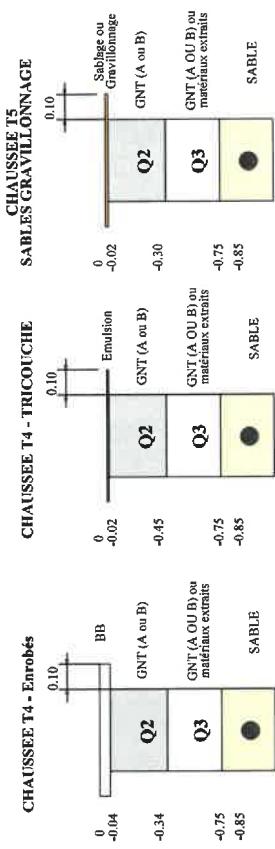
## LONGUEUR DES CABLES NECESSAIRES AU CHANTIER

NIVEAU TENSION AERIEN	NIVEAU TENSION SOUS SOL	NATURES ET SECTIONS	LONGUEURS (en mètres)
E.P		2.116 A1	11,00
		SC10 <sup>2</sup> Cu R02V	102,00
		TET <sup>2</sup> 690	56,00

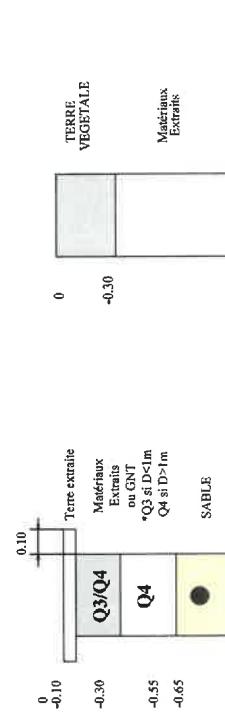
## Tranchées

Tranchée Commune	Tranchée à la main	Longueur sous sol	Longueur sous sol	Longueur sous sol	Longueur sous sol
TRL	Lar. 0.30m	0.70m	épaisseur 0.70m	largeur 0.70m	couverture 0.70m
TR2	---	2,00	épaisseur 0.40m	largeur 0.40m	largeur 0.40m
TR3	---	5,00	---	---	---
TR4	---	44,00	---	---	---
TR5	---	---	1,00	---	---
<b>TOTAL:</b>		<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73,00</b>

## TRAFFIC FABLE

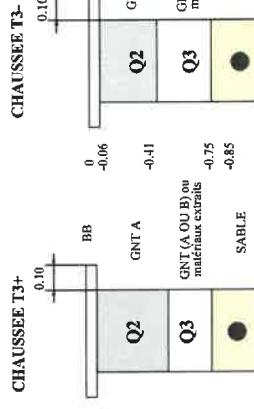


## ACCOTEMENT NON STABILISE



\* D est la distance entre la tranchée et le bord de la chaussée

## TRAFFIC MOYEN



T0 => 940 < N < 2500  
T1 => 375 < N < 940  
T2 => 190 < N < 375  
T3+ => 125 < N < 190  
T3-> 60 < N < 125  
T4 => 30 < N < 60  
T5 => 0 < N < 30  
N nombre de poids lourds (PTAC > 35KN)

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DT

## TABLEAU RECAPITULATIF DES D

TABLEAU RÉCAPITULATIF			
DT-2025041005510D55 Déclaration	BOUQUES ET CALDAN - BOUQUES ET CALDAN - PHILIPPE LOPEZ		
<b>Exploitants</b>			
<b>Ref. travaux</b> se6086220507	Place de l'Eglise 56110 GOURIN		
<b>DICT.fr</b>			
<b>Déclaration</b>			
<b>ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE</b> CHEZ PROTYS F9098, CS 90125 270791 EVREUX CEDEX 9 FRANCE			
0298970657 DT-450985688	0161624701 Envoyé le 04/04/2025 Réponse 4509914645 Présent d'ouvrage : EL Recommandations Des branchements souterrains sans antenne ou aérien sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : BAUDRIER Joel Réponse 455066721	0161624701 Envoyé le 04/04/2025 Récu le 07/04/2025 Concerne Reçu le 07/04/2025 Concerne Réponse 455066721 Récu le 13/04/2025	@ 6031802 ENEDIS@dematerialis.fr @ 6031802 ENEDIS@dematerialis.fr
<b>BRETAGNE THD</b> Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE			
0986393212 DT-4508060802	0986393212 Envoyé le 04/04/2025 Réponse 4509914645 Présent d'ouvrage : EL Recommandations Des branchements souterrains sans antenne ou aérien sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : BAUDRIER Joel Réponse 455066723	0986393212 Envoyé le 04/04/2025 Récu le 08/04/2025 Concerne Réponse 455066723 Récu le 13/04/2025	@ 112FTO@dematerialis.fr @ 112FTO@dematerialis.fr
<b>ORANGE - Q2 BRETAGNE</b> Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE			
0966393212 DT-4508060805	0966393212 Envoyé le 04/04/2025 Réponse 450974121 Présent d'ouvrage : TL_Nom du contact : Orange. Réponse 455066732	0966393212 Envoyé le 04/04/2025 Récu le 06/04/2025 Concerne Présent d'ouvrage : TL_Nom du contact : Orange. Réponse 455066732 Récu le 13/04/2025	@ FT4QD2 FTQ@dematerialis.fr @ FT4QD2 FTQ@dematerialis.fr
<b>SAUR GRAND OUEST</b> SAUR MORBIHAN, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE			
0662803298 DT-4509860984	0662803298 Envoyé le 04/04/2025 Réponse 4506814094 Présent d'ouvrage : EU Recommandations POUR UN RDV SUR LE SITE . ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperagecs@saur.com 10 jours de préavis. Réponse 455066819	0662803298 Envoyé le 04/04/2025 Récu le 06/04/2025 Concerne Présent d'ouvrage : EU Recommandations POUR UN RDV SUR LE SITE . ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperagecs@saur.com 10 jours de préavis. Réponse 455066828 Récu le 13/04/2025	@ saur-gm-morbihan@sogelink.fr @ saur-gm-morbihan@sogelink.fr
<b>STGS</b> Service DICT, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE			
0426727706 DT-4509860987	0426727706 Envoyé le 04/04/2025 Réponse 4506812191 Présent d'ouvrage : EA Recommandations Avant toute intervention, contacter le 09 68 32 69 33 pour convenir d'un RDV sur site. Réponse 455066828	0426727706 Envoyé le 04/04/2025 Récu le 07/04/2025 Concerne Présent d'ouvrage : EA Recommandations Avant toute intervention, contacter le 09 68 32 69 33 pour convenir d'un RDV sur site. Réponse 455066828 Récu le 13/04/2025	@ stgs.bretagne.eau@dematerialis.sogelink.fr @ stgs.bretagne.eau@dematerialis.sogelink.fr
<b>Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP</b>			
<b>MAIRIE</b> SERVICE TECHNIQUE Eclairage Voies, 24 RUE CHARLES RODAILEC 56110 GOURLIN FRANCE			
0257234037 IA-1560860883	Envoyé le 04/04/2025 Réponse 4506814094 Présent d'ouvrage : EU Recommandations POUR UN RDV SUR LE SITE . ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperagecs@saur.com 10 jours de préavis. Réponse 455066819	Envoyé le 04/04/2025 Récu le 07/04/2025 Concerne Présent d'ouvrage : EU Recommandations POUR UN RDV SUR LE SITE . ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperagecs@saur.com 10 jours de préavis. Réponse 455066828 Récu le 13/04/2025	@ mairie.gourin.bzh NON REQUIS

